

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 27 juin 2008 portant nominations à la Commission nationale de première instance de qualification de chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique

NOR : SJS0830912A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté du 30 juin 2004 portant règlement de qualification des médecins ;
Vu les propositions faites par le conseil national de l'ordre des médecins le 14 mai 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés à la Commission nationale de première instance de qualification de chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, en qualité de représentants de l'ordre des médecins :

- Pr Legre (Régis), membre titulaire ;
- Dr Firmin (Françoise), membre suppléant ;
- Dr Bonnet (François), membre titulaire ;
- Pr Revol (Marc), membre suppléant.

Article 2

Sont nommés à la commission nationale de première instance de qualification de chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, en qualité de représentants du Syndicat national de chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique :

- Dr Saboye (Jacques), membre titulaire ;
- Pr Milliez (Pierre-Yves), membre suppléant ;
- Dr Reynaud (Jean-Pierre), membre titulaire ;
- Dr Garson (Sébastien), membre suppléant.

Article 3

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Paris, le 27 juin 2008.

Pour la ministre et par délégation :

Par empêchement simultané de la directrice
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins
et du chef de service :

*Le sous-directeur des professions médicales
et des personnels médicaux,*

M. OBERLIS